

Republique Democratique du Congo



**Intervention du Professeure
Nicole Ntumba Bwatshia
à l'occasion de la Conférence Internationale
Multilatérale.**

Rome, 19-20 Octobre 2022

Nicole **NTUMBA**
Bwatshia

CONFÉRENCE INTERNATIONALE MULTILATÉRALE.Rome, 19-20 Octobre 2022

Excellence Mesdames et Messieurs en vos titres et qualité,

Permettez-moi de remercier chaleureusement l'Istituto Diplomatico Internazionale (IDI) pour m'avoir accordé le privilège de participer à la Conférence internationale multilatérale sur le thème général du « Le rôle des femmes dans la médiation diplomatique des conflits ».

Comme sous-thème, j'ai choisi d'apporter ma petite contribution autour du : « rôle des femmes dans la société civile pour faire avancer l'agenda sur les femmes, Paix et Sécurité : Exemples d'excellence ».

Sous l'impulsion des femmes de la société civile, un texte sans précédent a été élaboré et adopté par le Conseil de sécurité des Nations unies: il s'agit de la Résolution 1325 du 31 octobre 2000 (avec ses quatre piliers) qui se présente comme un instrument juridique reconnaissant le rôle essentiel que jouent les femmes en vue de garantir la paix et la sécurité internationales tout en soulignant leurs contributions dans les domaines de la prévention des conflits, du maintien de la paix, du règlement des conflits et de la consolidation de la paix.

La résolution du Conseil de sécurité est donc très claire : il est indispensable que les femmes participent pleinement, véritablement et sur un même pied d'égalité aux processus de paix et à l'élaboration de solutions politiques visant à garantir l'efficacité du maintien de la paix et d'aboutir enfin à une paix réellement durable. Cette résolution appelle les Etats à prendre toutes les mesures nécessaires à la protection des femmes avant, pendant, et après les conflits.

Il serait injuste de nier que plusieurs progrès ont été réalisés en faveur du renforcement de la participation des femmes, que ce soit en tant que militaires du maintien de la paix ou en tant qu'acteurs de premier plan dans les différents processus de paix et la vie politique de leurs pays et plus particulièrement un pays comme le mien la République démocratique du Congo. En RDC les femmes se mobilisent de plus en plus pour attirer l'attention sur l'incontournabilité de leur présence dans tous les processus décisionnels tendant à résoudre et favoriser la culture de la paix. (le taux de représentativité des femmes au gouvernement congolais est passé de 8% à 11% et enfin à 27%). A la question de savoir si on va un jour arriver à 50%, il a été répondu : « Faut pas exagérer ! »

Ces progrès ne sont malheureusement pas aussi spectaculaires que cela au regard de tout qu'il reste encore à accomplir. Pourtant, on remarque çà et là que les femmes sont à la tête de divers réseaux et organisations et essaient de jouer un rôle décisif dans le processus de règlement de conflit et les négociations de paix informelles à tous les niveaux local, régional et national tout en militant en faveur de la pleine participation des femmes aux processus de paix et à la vie politique.

Dès lors, une seule question fondamentale se pose selon moi : « Pourquoi alors les femmes sont, malgré les différentes résolutions ou recommandations internationales, tenues presque toujours à l'écart des processus de paix officiels ? »

J'ai tenté de répondre à cette question en procédant à une observation in situ dans l'univers des représentations socioculturelles que se font les hommes par rapport au statut de la femme dans la société congolaise. Autrement dit, il est intéressant de comprendre pourquoi les femmes ne

sont-elles pas prises automatiquement quand il s'agit de discuter sur de questions de haute portée politique et plus particulièrement sécuritaire par exemple ? Pourquoi autour de ces questions les femmes ne sont plus subitement considérées ?

C'est parce que évoquer la participation des femmes dans les processus de paix d'une manière officielle dans un espace géographique comme la RDC, qui compte plus d'hommes que de femmes dans le domaine de la représentativité publique, est un exercice ardu tant le décalage entre la participation effective des femmes aux règlements des conflits (par exemple notre conflit avec le Rwanda où la sensibilisation des femmes par rapport à cette question reste très informelle : les marches) et son applicabilité effective est une réalité.

Il existe bel et bien un grand écart entre l'environnement socioculturel et l'environnement juridique de l'importance de la participation de la femme congolaise aux mécanismes de résolution des conflits qui sévissent actuellement en RDC. L'environnement socioculturel congolais ne semble pas conférer à la femme son droit de participer aux assises de paix et de sécurité pourtant consacré par les textes juridiques internationaux et nationaux, pour des raisons facilement identifiables d'après les différents modèles de conduite et de comportement des hommes face au droit de participation des femmes aux résolutions des conflits. Autrement dit, les représentations socioculturelles du concept de participation des femmes se heurtent à l'application effective de cette dernière. En vérité, il s'agit des résistances socioculturelles secrétées par les réalités coutumières.

Voici deux exemples concrets vécus :

- La SADC avait invité l'Opposition congolaise dans le cadre de différentes discussions relatives au respect de la constitution quant au prolongement du mandat présidentiel de l'ancien Chef de l'État. Fière de participer à ses importantes assises, j'ai donné le meilleur de moi-même en posant des questions que j'estimais pertinentes. Visiblement conquis par le développement de mes idées, le Président de la SADC a bien montré sa satisfaction. Au lieu de me féliciter, le modérateur du côté congolais déclara : « Monsieur le Président, vous avez remarqué, après la question de madame, qu'en RDC il y a de belles femmes ». Qu'est-ce que ma beauté ou non venait faire là-dedans alors que je venais de parler de choses sérieuses. Visiblement le modérateur avait besoin de me diminuer avec des propos réducteurs. !
- Après avoir passé toute une longue journée avec des hommes à peaufiner des stratégies politiques pour la paix à sauvegarder à tout prix après les élections de 2018, (qui a porté au pouvoir le Président actuel Félix –Antoine Tshisekedi), le rendez-vous était pris pour rencontrer d'autres acteurs politiques. Quelle était ma surprise quand on m'a demandé de m'effacer au profit d'un homme qui n'avait même pas pris part aux dites discussions. On m'a simplement signifié que là-bas où ils vont ce n'est pas la place pour une femme ! Donc j'ai été utilisée de manière informelle. Quand le côté officiel arrive, la femme devient inutile.

Je suis persuadée que ces résistances proviennent des représentations socioculturelles que les hommes se font par rapport au statut de la femme, comme je l'ai mentionné plus haut. Cette explication, selon moi, peut justifier le manque d'empressement dans l'installation progressive par l'État des mesures d'application du principe de participation dans le règlement des conflits, tel que l'exige la résolution 1325.

En somme, il faut tenir compte des contextes socioculturels avant de miser sur une application effective des dispositions des textes juridiques internationaux, qui se sont concoctées loin des réalités locales.

La résolution 1325 avec son programme Femme, Paix et Sécurité constitué ses quatre piliers) est un jalon historique puisque les femmes, pour la première fois, ont été placées au centre du dialogue sur la paix et la sécurité. Cette résolution reconnaît l'impact particulier des conflits sur les femmes et les petites filles, et confirme le rôle essentiel que les femmes jouent dans la prévention et le règlement des conflits ainsi que dans le rétablissement et la consolidation de la paix.

Malgré les progrès accomplis, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour accélérer la mise en œuvre du programme FPS et promouvoir l'égalité hommes-femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité. Parmi ces efforts, il faut absolument intégrer le fait de prendre en considération les réalités contextuelles du terrain. En effet, on néglige encore trop souvent, l'importance de tenir compte des intérêts et des préoccupations des femmes et des petites filles dans la prévention et le règlement des conflits.

En outre, il reste difficile de transformer entièrement, en de nouvelles actions concrètes, les cadres et les mécanismes politiques existants. L'autonomisation des femmes et la pleine intégration de la dimension de genre dans le secteur de la paix et de la sécurité, exige un changement d'état d'esprit et de mentalité qui ne pourra intervenir qu'en attirant l'attention sur les incidences opérationnelles positives liées à l'application objective du programme Femme Paix et Sécurité, et ce en respectant l'environnement socioculturel.

Depuis l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, la communauté internationale a fait beaucoup progresser l'égalité des genres et les droits des femmes. L'égalité hommes-femmes est de plus en plus reconnue non seulement comme un droit fondamental de la personne et un principe essentiel de la Charte des Nations unies, mais aussi comme étant indispensable à l'instauration d'une paix et d'un développement économique durables.

Conclusion

Il se dégage de l'adoption de la résolution 1325 une exigence démocratique en faveur de l'inclusion des femmes dans les affaires de paix et de sécurité. Cette exigence apparaît non seulement comme un défi à l'égard de l'équilibre à trouver pour concilier les deux environnements juridique et socioculturel ; mais aussi un engagement citoyen pour assurer la participation égale et effective des femmes en général et congolaises en particulier dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Il faut reconnaître que la diversité et l'équilibre entre les genres dans le secteur de la paix et de la sécurité permettent à ses acteurs de mieux répondre aux besoins de la communauté au service de laquelle ils exercent leurs fonctions. La forte corrélation qui prévaut entre l'égalité participation des femmes et des hommes dans le domaine de la paix et de la stabilité internationale, est aussi de plus en plus reconnue. Cependant, de façon contradictoire les femmes continuent pourtant d'être sous-représentées dans ledit domaine.

La raison de cet état des choses est à retrouver dans cette dichotomie qui existe entre la théorie (environnement juridique) et la pratique (environnement socio culturelle) rendant difficile le rôle de la société civile pour faire avancer l'agenda des femmes. La persistance de stéréotypes les concernant fait qu'elles sont souvent perçues comme des agents passifs dans les conflits, alors qu'elles y sont impliquées au plus haut degré. C'est donc un non-sens que les hommes discutent du sort de femmes sans les femmes surtout dans le domaine de la paix et de sécurité.

Il ne faut pas qu'on se méprenne, il n'y a pas de guerre ici des femmes contre les hommes, loin de là ! J'ai seulement voulu mettre en exergue le fait qu'une catégorie « A » ne peut pas l'emporter sur une autre « B » au regard des réalités qu'elle-même maîtrise le mieux !

Enfin, il n'est pas question que la participation des femmes dans la résolution des conflits pour aboutir à la paix et à la sécurité, ce qui constitue un des rôles des femmes dans la société civile ; le soit simplement pour justifier des statistiques nationales et internationales ou le soit pour meubler un décor, mais cette participation doit émaner d'une haute considération selon laquelle la femme a de la valeur et un potentiel qui peut faire déplacer les montagnes !

Je vous remercie.